



L'agriculture urbaine à l'horizon 2035 : utopie ou nécessité ?

Compte-rendu de conférence

Informations générales

- **Date** : 20 mai 2026, en soirée
- **Lieu** : Auditorium de la Maison de l'Environnement de Grandval
- **Format** : Présentiel
- **Organisateur** : Forum des Transitions de Grandval
- **Modérateur** : Clément Vasseur, journaliste au magazine Terre d'Avenir, spécialisé environnement
- **Public** : Environ cent cinquante personnes présentes
- **Déroulé** : Présentations successives des trois intervenants (dix à douze minutes chacun), suivies d'une phase de débat entre intervenants, puis d'une session de trois questions du public

Intervenants

1. **Clément Vasseur** — Journaliste au magazine Terre d'Avenir, modérateur de la conférence
2. **Dr. Fatoumata Ndiaye** — Chercheuse en agroécologie à l'Institut d'Agronomie Appliquée de Belvaux
3. **Raphaël Morin** — Co-fondateur et directeur général de Canopée Urbaine, startup exploitant des fermes verticales en région
4. **Hélène Bartoli** — Députée de la 4e circonscription de Grandval, rapporteure de la commission agriculture durable

Intervenants du public

- **André Clavel** — Maraîcher en ceinture de Grandval depuis vingt-deux ans
- **Lucie Tran** — Architecte-urbaniste
- **Karim Belhadj** — Enseignant-chercheur en nutrition



Résumé général

La conférence organisée par le Forum des Transitions de Grandval a réuni trois experts aux profils complémentaires — scientifique, entrepreneurial et politique — pour débattre de la place de l'agriculture urbaine dans les systèmes alimentaires à l'horizon 2035. L'objectif était double : partager les dernières avancées scientifiques et opérationnelles en la matière, et ouvrir le débat sur les enjeux réglementaires, économiques et sociaux. Les échanges ont permis de dépasser le clivage entre partisans et détracteurs de l'agriculture urbaine pour engager une réflexion nuancée sur les modèles, les échelles d'intervention et les conditions de réussite d'un système alimentaire urbain résilient.

Déroulé des interventions

Intervention de Dr. Fatoumata Ndiaye — Cadrage scientifique

Contexte et constats de départ

Dr. Ndiaye a ouvert son intervention par une mise en perspective chiffrée. En France, 68 % de la population vit en zone urbaine ou périurbaine, et les villes importent 95 % de leur alimentation depuis des bassins de production situés en moyenne à 150 kilomètres. Ce modèle, rendu possible par une énergie bon marché, montre aujourd'hui ses limites : les sécheresses de 2024 et 2025 ont entraîné une chute de 12 % de la production céréalière européenne, et l'artificialisation des sols se poursuit au rythme de 20 000 hectares par an. Dans ce contexte, l'agriculture urbaine est présentée non comme une lubie, mais comme une réponse rationnelle à un problème systémique.

Une réalité hétérogène

Dr. Ndiaye a insisté sur la nécessité de distinguer les différentes formes d'agriculture urbaine, qui vont du jardin partagé de pied d'immeuble à la ferme verticale de quinze étages. Les recherches menées à l'Institut de Beaux depuis 2018 aboutissent à des conclusions nuancées :

- Les micro-fermes en pleine terre sur friches reconverties présentent un excellent bilan carbone et social (liens sociaux, emploi local, biodiversité), mais leur capacité de production reste marginale : 1 à 3 % de l'alimentation urbaine au maximum, même dans les scénarios les plus optimistes.
- Les fermes verticales et systèmes hors-sol peuvent produire jusqu'à vingt fois le rendement d'un champ conventionnel par mètre carré, mais avec un coût énergétique et financier considérable.

La bonne question à poser



Dr. Ndiaye a conclu que la question n'est pas de savoir si l'agriculture urbaine peut nourrir les villes à elle seule — la réponse étant clairement non — mais quelle place lui donner dans un système alimentaire résilient et diversifié.

Intervention de Raphaël Morin — Retour d'expérience de Canopée Urbaine

Genèse du projet

Raphaël Morin a partagé la création de Canopée Urbaine il y a quatre ans, avec son associée Diane Kessler. Tous deux issus de l'ingénierie et non de l'agriculture, ils ont développé une approche de ferme verticale en environnement contrôlé, cultivant salades, herbes aromatiques, micro-pousses et, depuis l'année précédente, des fraises, dans des bâtiments urbains réconvertis.

Résultats opérationnels

Le site pilote de Marnes-la-Marche, un ancien entrepôt de 3 000 mètres carrés, produit 8 tonnes de végétaux par mois, avec 90 % d'eau en moins qu'en plein champ et zéro pesticide. L'investissement initial s'est élevé à 2,5 millions d'euros, et l'équilibre d'exploitation a été atteint au bout de trente mois.

Trajectoire économique

Morin a reconnu le poids de l'investissement initial tout en soulignant les tendances favorables : les coûts de la technologie LED baissent de 15 % par an et les process d'automatisation ont permis de diviser par trois le besoin en main-d'œuvre entre le premier et le troisième site de Canopée Urbaine.

Positionnement dans le système alimentaire

Sans prétendre nourrir une métropole entière, Raphaël Morin estime que les fermes verticales peuvent couvrir 30 à 40 % des besoins en légumes-feuilles et aromates, en circuit ultra-court : produits récoltés le matin, livrés dans un rayon de 15 kilomètres, en rayon l'après-midi. L'empreinte carbone du transport est ainsi quasiment nulle. Il a plaidé pour un « mix alimentaire intelligent », à l'image du mix énergétique, plutôt qu'une opposition entre agriculture conventionnelle et agriculture urbaine.

Intervention de Hélène Bartoli — Cadre législatif et soutien public

État des lieux réglementaire

Hélène Bartoli a rappelé que le législateur accuse souvent un retard sur les réalités du terrain. La loi Climat et Résilience de 2021 a posé l'objectif de zéro artificialisation nette, ce qui pousse à repenser la production alimentaire en milieu urbain. Cependant, le code rural ne reconnaît pas encore véritablement l'agriculture urbaine comme une activité agricole à part entière.

Propositions issues du rapport de la commission

À l'issue de l'audition d'une trentaine d'acteurs (chercheurs, entrepreneurs, associatifs, élus locaux) en 2024, la commission a remis en mars un rapport comportant trois mesures concrètes :



1. La création d'un statut juridique d'agriculteur urbain
2. Un crédit d'impôt pour les collectivités intégrant des espaces de production alimentaire dans leurs projets d'aménagement
3. Un fonds d'amorçage de 50 millions d'euros sur cinq ans pour soutenir les projets à vocation sociale et environnementale

Bartoli a qualifié ces mesures de « signal modeste à l'échelle du budget de l'État », précisant que le Premier ministre a indiqué que ces propositions seraient étudiées dans le prochain projet de loi d'orientation agricole.

Phase de débat entre intervenants

Sur les chiffres de production de Canopée Urbaine

Dr. Ndiaye a contextualisé le chiffre de 30 à 40 % des légumes-feuilles avancé par Raphaël Morin, rappelant que cela représente moins de 5 % de l'apport calorifique total, les légumes-feuilles étant essentiellement composés d'eau et de micronutriments. Elle a exprimé la crainte d'un investissement massif dans des solutions séduisantes au détriment du soutien à l'agriculture paysanne de proximité, soulignant qu'une micro-ferme maraîchère d'un hectare en ceinture urbaine peut alimenter 300 familles avec un investissement dix fois inférieur à celui d'une ferme verticale.

Raphaël Morin a répondu que les deux modèles ne répondent pas aux mêmes contraintes : dans les métropoles denses, le foncier d'un hectare n'existe pas, tandis que la ferme verticale valorise du bâti existant (entrepôts vides, parkings affectés, sous-sols). Il a également précisé que les installations de Canopée Urbaine fonctionnent à 80 % en énergie renouvelable, avec un bilan carbone complet inférieur de 40 % à celui d'une salade transportée depuis le sud de l'Europe.

Sur l'accessibilité sociale

Hélène Bartoli a souligné l'augmentation du prix des produits issus de l'agriculture urbaine, souvent vendus à des tarifs premium. Raphaël Morin a indiqué que la botte de basilic de 30 grammes est actuellement vendue à 2,00 €, mais que les projections permettent d'envisager une descente à 1,80 € à horizon deux ans grâce aux économies d'échelle. Il a également mentionné un programme de fourniture d'invendus à prix coûtant avec trois épiceries solidaires.

Bartoli a reconnu l'initiative tout en soulignant qu'elle reste ponctuelle et privée. Elle a précisé que le fonds d'amorçage prévoira un critère d'accessibilité sociale obligatoire pour les projets subventionnés.

Questions / Discussions

Question d'André Clavel — Maraîcher en ceinture de Grandval

Interrogation : André Clavel, maraîcher depuis vingt-deux ans, a exprimé sa crainte que le fonds d'amorçage de 50 millions d'euros ne soit prélevé sur les enveloppes destinées aux maraîchers existants, déjà en difficulté et en attente d'aides à l'installation et à la conversion bio depuis trois ans.

Réponses :

- Hélène Bartoli a précisé que le fonds d'amorçage est un fonds additionnel et non une réorientation des crédits existants, les aides à l'installation relevant d'enveloppes distinctes. Elle a reconnu que ces dernières sont sous-dimensionnées, qualifiant cela d'un « autre combat ».
- Dr. Ndiaye a apporté un éclairage complémentaire : les deux modèles sont complémentaires et non concurrents. Les recherches montrent que les quartiers équipés de jardins partagés affichent un taux de fréquentation des marchés de producteurs supérieur de 25 % à la moyenne, la sensibilisation des citoyens à l'agriculture de proximité créant de la demande pour les producteurs périurbains.

Question partiellement en suspens : la sous-dimension des aides à l'installation a été reconnue mais sans engagement de solution immédiate.

Question de Lucie Tran — Architecte urbaniste

Interrogation : Lucie Tran a interrogé les intervenants sur l'intégration de l'agriculture urbaine dans les documents d'urbanisme, les zones de production alimentaire n'étant pas identifiées comme telles dans les PLU. Elle a demandé si une réflexion était en cours sur un zonage spécifique pour sanctuariser ces espaces.

Réponse :

- Hélène Bartoli a confirmé que ce chantier est en cours. Plusieurs intercommunalités expérimentent des orientations d'aménagement fléchant des parcelles pour la production alimentaire dans les PLUi. La communauté urbaine de Grandval fait partie des territoires pilotes avec son projet de ceinture maraîchère intégrée au schéma de cohérence territoriale. Cependant, ces orientations ne sont pas encore des obligations réglementaires. La création d'un véritable zonage nécessiterait une modification du code de l'urbanisme, sujet politiquement sensible car touchant au droit de propriété et à la valeur foncière. Bartoli a indiqué que la mesure figure dans le rapport mais a exprimé son réalisme quant au calendrier.



Question partiellement en suspens : le passage des orientations à des obligations réglementaires reste incertain.

Question de Karim Belhadj — Enseignant-chercheur en nutrition

Interrogation : Karim Belhadj a questionné Raphaël Morin sur la qualité nutritionnelle des fraises cultivées sous LED dans un substrat inerte, comparée à une culture en pleine terre, en s'appuyant sur des études récentes montrant l'impact de l'exposition solaire et des interactions avec le microbiome du sol sur la teneur en polyphénols et en vitamines.

Réponses :

- Raphaël Morin a présenté les résultats d'analyses réalisées par le laboratoire de la faculté de sciences de Belvaux : les teneurs en vitamines C et B9 sont équivalentes à celles d'une fraise de plein champ récoltée à maturité ; les polyphénols sont légèrement inférieurs de 15 à 20 %. Cependant, les fraises de Canopée Urbaine étant récoltées à maturité complète et consommées dans les vingt-quatre heures, elles sont comparables voire supérieures à une fraise conventionnelle transportée depuis l'étranger, qui perd 40 à 50 % de ses micronutriments en chambre froide.
- Dr. Ndiaye a complété en mentionnant un doctorant commun avec Canopée Urbaine travaillant sur la reproduction partielle des bénéfices du microbiome via l'introduction de consortiums microbiens ciblés dans les substrats hors-sol. Elle a qualifié les premiers résultats de prometteurs tout en appelant à la prudence avant toute généralisation, ces travaux étant encore au stade de la recherche.
- Raphaël Morin a conclu en soulignant que le financement de cette recherche illustre une démarche d'amélioration continue plutôt qu'un dogme technologique.



Points à retenir

- L'agriculture urbaine répond à un problème systémique réel : dépendance des villes à des approvisionnements lointains (95 % de l'alimentation importée, en moyenne à 650 km), artificialisation des sols (20 000 ha/an), perturbations climatiques croissantes.
- L'agriculture urbaine ne peut pas, à elle seule, nourrir les villes : même dans les scénarios optimistes, les micro-fermes en pleine terre couvrent 1 à 3 % de l'alimentation urbaine ; les fermes verticales peuvent couvrir 30 à 40 % des besoins en légumes-feuilles, soit moins de 5 % de l'apport calorique total.
- Les différentes formes d'agriculture urbaine ne sont pas interchangeables et doivent être évaluées selon leur contexte territorial : les fermes verticales répondent aux contraintes des métropoles denses, les micro-fermes maraîchères sont plus adaptées aux villes moyennes disposant de foncier périurbain.
- La viabilité économique des fermes verticales est atteignable mais exige du temps : Canopée Urbaine a atteint l'équilibre d'exploitation en trente mois, avec un investissement initial de 2,5 millions d'euros, et bénéficie de la baisse continue des coûts LED (-15 %/an).
- L'accessibilité sociale est un enjeu central : les produits de l'agriculture urbaine sont actuellement vendus à des prix premium, ce qui pose la question de leur contribution réelle à la souveraineté alimentaire pour tous les ménages.
- Le cadre juridique est insuffisant : le code rural ne reconnaît pas l'agriculture urbaine comme activité agricole à part entière ; un statut d'agriculteur urbain, un crédit d'impôt pour les collectivités et un fonds d'amorçage de 50 millions d'euros sur cinq ans sont proposés.
- L'intégration dans les documents d'urbanisme reste à construire : les orientations existent dans certains PLUi, mais un zonage réglementaire contraignant nécessiterait une modification du code de l'urbanisme, dont le calendrier est incertain.
- La qualité nutritionnelle des productions hors-sol est globalement comparable à celle des productions conventionnelles en conditions réelles de consommation, mais des recherches sont encore en cours, notamment sur la reproduction des bénéfices du microbiome du sol.
- Agriculture urbaine et agriculture paysanne de proximité sont complémentaires et non concurrentes : la présence de jardins partagés en ville est corrélée à une fréquentation des marchés de producteurs supérieure de 25 % à la moyenne.
- La recherche et l'innovation doivent accompagner le développement de l'agriculture urbaine : le partenariat entre Canopée Urbaine et l'Institut de Belvaux illustre la nécessité d'une collaboration entre acteurs privés et scientifiques.



Conclusion

Cette conférence a permis de dresser un état des lieux rigoureux et nuancé de l'agriculture urbaine à l'horizon 2035, en croisant les regards scientifique, entrepreneurial et politique. Loin d'opposer les modèles, les échanges ont mis en évidence la complémentarité des approches et la nécessité d'une stratégie différenciée selon les territoires. Si l'agriculture urbaine ne saurait se substituer à l'agriculture conventionnelle, elle constitue un levier pertinent dans la construction d'un système alimentaire plus résilient, à condition d'être pensée avec rigueur scientifique, stabilité économique et justice sociale. Les perspectives ouvertes — évolution du cadre législatif, intégration dans les documents d'urbanisme, recherche sur la qualité nutritionnelle des productions hors-sol, accessibilité sociale des produits — dessinent un agenda de travail d'urgence pour les années à venir, à l'intersection des politiques publiques, de l'innovation technologique et de la recherche agronomique.

Geremy.ai